



DÉCLARATION LIMINAIRE AU CDEN du 02 février 2023

Monsieur le Préfet, monsieur le Directeur Académique, mesdames et messieurs les membres du CDEN

Concernant la réforme des retraites et pour reprendre une partie du communiqué de presse intersyndical national :

Face au rejet massif, le gouvernement doit retirer sa réforme. À l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, ce mardi 31 janvier a confirmé la très forte détermination à refuser le projet de réforme des retraites présentée par le gouvernement.

Plus de 2,5 millions de travailleuses et de travailleurs, du public comme du privé, jeunes et retraité.e.s, se sont mobilisé.es. Cette mobilisation d'ampleur fait suite à celle du 19 janvier qui avait déjà rassemblé près de 2 millions de personnes. La jeunesse s'est particulièrement mobilisée ce mardi pour refuser la précarité grandissante que promet le gouvernement.

La population soutient les revendications des organisations syndicales qui s'opposent au recul de l'âge légal de départ à 64 ans et à l'allongement de la durée de cotisations. 9 travailleurs sur 10 rejettent la réforme, 2/3 de la population soutiennent les mobilisations.

Personne ne s'est laissé tromper par la propagande du gouvernement. Pour l'UNSA, nous n'avons qu'une exigence : « ni un jour, ni un mois, ni un an de plus ».

Concernant la carte scolaire 2023 dans le 1^{er} degré :

La répartition des moyens de l'enseignement scolaire à la rentrée 2023, tout comme celle du soutien de la politique de l'Éducation Nationale ne permettront pas d'améliorer le service public d'Éducation sur l'ensemble du territoire et notamment les plus fragiles, ni la lutte contre les inégalités. Les arbitrages budgétaires sont sévères et les choix sont à rebours des défis posés à l'école.

Le gouvernement fait le choix de supprimer 1 117 emplois dans le premier degré à la rentrée. Il compte sur une augmentation des stagiaires issus de masters MEEF qui enseigneront à temps plein pour compenser une partie de ces suppressions d'emplois.

Ainsi, par un nouveau tour de passe-passe, il préfère communiquer sur une suppression de 667 moyens d'enseignement. Il s'appuie également sur une prévision de baisse de 63 748 élèves.

Pour la répartition des emplois, il indique ses orientations : dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire, création d'Ulis, et, en territoires ruraux, aucune fermeture d'école sans l'accord des maires. Pour la stratégie autisme 2 023, des moyens sont pour l'heure fléchés en réserve. La priorité au 1^{er} degré est certes réaffirmée, mais sans moyens supplémentaires.

L'UNSA-Éducation dénonce le choix de ces récupérations d'emplois alors qu'il faudrait profiter de la baisse démographique pour répondre aux besoins des élèves et du service public d'éducation : besoins de postes de Rased, besoins de remplacement pour les absences ordinaires mais aussi la formation initiale et continue, besoin de poursuivre

l'amélioration du régime de décharge des directrices et directeurs d'école, besoin de soutenir une politique volontariste de structuration de l'offre éducative en milieu rural.

Les principales mesures budgétaires actées au plan national, déclinées localement, vont à nouveau dégrader les conditions d'enseignement. Seules 7 académies voient leurs moyens renforcés, l'académie de Grenoble n'en fait pas partie, avec une dotation de 0 poste, et pour notre département, une suppression de 8 postes.

Notre système éducatif vit de multiples crises : crise de sa capacité à faire mieux réussir chaque élève, en particulier les plus fragiles, crise de fonctionnement, crise de recrutement et crise de justice sociale notamment. Autant de crises pour l'École qui font écho aux crises subies par le pays telles que la crise démocratique, la crise énergétique et encore la crise sanitaire du Covid qui n'est toujours pas achevée et enfin ou avant tout l'urgence climatique.

Pour l'UNSA-Éducation, Il faut protéger notre service public d'Éducation pour redonner confiance en l'avenir à notre pays et offrir des perspectives positives aux professionnels qui font l'École.

Enfin, pour revenir sur la nouvelle méthode de préparations des instances de carte scolaire :

Nous avons constaté avec étonnement l'absence des prévisions d'effectifs dans les écoles pour la rentrée scolaire 2023 dans les documents préparatoires aux instances.

La communication de ces prévisions d'effectifs nous permettait depuis de nombreuses années de pouvoir vérifier et affiner ces chiffres avec les écoles concernées. Nous ne remettons en aucun cas en cause la qualité du travail des IEN et des services de la DSDEN. Cependant l'expérience, autant en carte scolaire que lors des opérations de mouvement des personnels, nous a montré que les regards croisés de l'administration et des délégués des personnels, avaient permis à de nombreuses reprises de pointer des erreurs, puis de les rectifier lors du Groupe de Travail ou du CTSD nouvellement dénommé CSA-SD.

Nous regrettons vivement que notre travail syndical soit ainsi entravé.

Ainsi, et afin de travailler au mieux et au plus près des préoccupations des personnels, dont nous sommes les représentants élus, l'UNSA-Éducation demande qu'à l'avenir les documents préparatoires complets soient communiqués et ce, bien avant les instances. C'est-à-dire : les effectifs, les prévisions d'effectifs et les taux d'encadrement de toutes les écoles publiques et privées sous contrat en Ardèche.

Pour finir, nous regrettons aussi l'annulation du CSA-SD de reconvoction suite au vote contre de la totalité des membres élus des organisations syndicales. Sous couvert du décret de 2020, relatif aux CSA dans les administrations et les établissements publics d'état, qui est plus général que nos instances. Les statuts particuliers de celles-ci seront précisés dans le futur règlement Intérieur des CSA qui n'est pas encore voté au niveau national.

Toutes ces nouvelles méthodes de travail ne peuvent pas nous convenir et l'UNSA-Éducation dénonce les entraves de plus en plus systématiques infligées aux organisations syndicales.

Merci de votre attention.

Pour l'UNSA-Éducation

Juliette CRÉPIEUX, Raynald ETHIEN